

### Délibération 2022 / 11-13

L'an deux mil vingt-deux le lundi 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Étaient présents les Conseillers municipaux :** Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

**Étaient excusés :** Mrs Christian FAUGERON (Procuration à Claudine DAURY-NEYRET), Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), Anthony BUYS (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Arnaud PICOUT.

**Était absent :**

**Secrétaire de séance :** Mme Claudine DAURY-NEYRET.

\* \* \* \* \*

### VENTE COMMUNE DE ROYERE DE VASSIVIERE / Thomas LACHAUME TERRAIN A BATIR Frais de géomètre

- Vu les délibérations n° 2022-05-01 en date du 24 mai 2022 et n° 2022-07-06 en date du 28 juillet 2022 relative à la vente de terrain communal à M. Thomas LACHAUME,
- **Considérant que** la division de la parcelle en trois lots dont deux restent propriété de la commune et que la commune a créé une voie d'accès,

**M. le Maire propose** que les frais de géomètre soient répartis de la manière suivante :

Voirie (40 %) et les deux lots (33%) ce qui fait un total pour la commune de 73 % des frais de géomètre et 27 % restant pour M. Thomas LACHAUME.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **accepte** la clef de répartition proposée précédemment,
- **dit que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022,
- **charge** M. le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 28 novembre 2022.

Le Maire



Raymond RABETEAU